



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Haute-Vienne

Commune : Châteauponsac

Autres communes :

R500

Appellation : Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurat

Monument(s)

Appellation : Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurat

Protection : classement

Arrêté : classement le 10/12/1981

Étendue de la protection : Camp antique dit du Peu du Barry ou Camp de Chégurat (cad. A 887, 891 à 895) : classement par arrêté du 10 décembre 1981

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.